

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 04 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9
Votants : 9 Contre :0 Abstention : 0 Pour :9

Délibération N° 2025 – 07 : Compte Financier Unique 2024

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, OUGIER Isabelle, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle

Étaient absents et excusés : DUSSERT Sandrine

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Le Conseil Municipal va délibérer pour la première fois le compte financier unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024.

Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable qui rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures étant donné que sa production est totalement dématérialisée.

Après s'être fait présenter le compte financier unique de la Commune de Le Freney d'Oisans, dressé par M le Maire Christian PICHOU,

Hors la présence de M Le Maire, le Conseil Municipal ayant délibéré sur l'exercice 2024,

- **DONNE ACTE** à M le Maire du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 147 800,03	1 254 004,96	2 401 804,99
	Recettes réalisées (1)	B	430 013,85	1 319 977,76	1 749 991,61
	Restes à réaliser	C	70 355,00	0,00	70 355,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	940 051,30	1 709 309,80	2 649 360,90
	Dépenses réalisées (1)	E	212 819,71	973 218,38	1 186 038,09
	Restes à réaliser	F	312 548,04	0,00	312 548,04
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	217 193,94	346 759,38	563 953,32
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-207 748,73	455 304,64	247 555,91
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	9 445,21	802 064,02	811 509,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-242 191,04	0,00	-242 191,04
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-232 746,73	802 064,02	569 317,29

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte financier unique provenant du comptable et relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 de la Commune de Le Freney d'Oisans et donne pouvoir à son Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le 1^{er} Adjoint.
Jean Patrick OUGIER



 Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué
Jean Patrick Ougier
1^{er} Adjoint.